

MAIRIE DE THIEUX

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024 DE THIEUX

Nombre de conseillers en exercice : 09
Nombre de conseillers présents : 08
Pouvoirs : 0

Date de la convocation : 22/02/2024
Date d'affichage : 22/02/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nadine GUIGOT, Maire. La séance a été publique.

Présents : Mme Nadine GUIGOT, Maire.

Mrs Philippe BUQUET, Nicolas DEMAZURE adjoints.

Mmes Nelly DUHAMEL, Christine GREGOIRE, Michèle RIQUIER.

Mrs Bruno DUMESGE, Julien GREGOIRE.

Absent excusé : M. Eric POTDEVIN.

Secrétaire de séance : M. Philippe BUQUET.

1 – DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE ET DES FRAIS DIVERS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer à partir du 1^{er} mars 2024, les tarifs suivants pour la location de la salle communale à Thieux :

- Habitants de la commune :

- . 185 € avec consommation électricité comprise pour samedi et dimanche
- . + 45 € en cas de prise de possession de la salle vendredi soir, à partir de 18 h.
(la somme de 45 € est à verser dès que la demande est faite auprès de la personne responsable)

- Personnes extérieures à la commune :

- . 275 € pour samedi et dimanche
- . + 45 € en cas de prise de possession de la salle vendredi soir, à partir de 18 h.
(idem habitants de la commune)

- Vins d'honneur, obsèques :

- . Habitants de la commune : 40 €
- . Personnes extérieures à la commune : 80 €

- Associations extérieures à la commune et reconnues par la loi 1901* et entreprises pour réunions :

- . Réunions : 80 €
- . Repas (1 journée) : 160 €

*** Fournir un justificatif de la Sous-Préfecture**

- Montant de la caution pour dégâts éventuels : 500 €
- Montant de la caution pour nettoyage mal fait ou non fait : 120 €
- Les frais dus en cas de casse de vaisselle seront réglés aux tarifs indiqués dans le tableau sur l'annexe jointe à cette délibération (« Tarifs pour le remboursement de la vaisselle »).

2 – DELIBERATION FIXANT LES TARIFS PARTICIPATION REPAS 14 JUILLET :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer à partir du 1^{er} mars 2024, les tarifs suivants pour la participation du repas du 14 juillet à Thieux :

Tarifs : . adultes	15,00 €
. enfants de 5 à 10 ans.....	10,00 €
. enfants de 0 à 4 ans.....	gratuit

Règlement uniquement par chèque.

3 – DELIBERATION SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE :

Mme le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents qu'elle a reçu un courrier de la part de la directrice de l'école de Thieux qui organise cette année un voyage scolaire de classe de découverte pour la classe de Grande Section/Cours Préparatoire, aux Ateliers du Val de Selle à Conty (80) sur le thème du cheval pour une durée de 5 jours du : 27 au 31 mai 2024.

Afin d'aider les familles à offrir ce voyage à leur enfant, elle sollicite donc une subvention auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité, d'octroyer une participation de 85 euros par enfant de Thieux participant à cette classe de découverte.

4- DELIBERATION SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE AU ROYAUME-UNI COLLEGE GERARD PHILIPPE FROISSY :

Mme le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents qu'elle a reçu un courrier de la part des professeurs d'anglais du collège Gérard Philippe de Froissy qui organisent cette année un voyage scolaire au Pays de Galles avec 50 élèves de quatrième. Elle explique que 2 enfants de la commune sont concernés par ce voyage et que c'est pour cela qu'ils font appel à la commune afin d'aider les familles à offrir ce voyage à leur enfant et sollicitent donc une subvention.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité, d'octroyer une participation de 85 euros par enfant de Thieux participant à ce voyage.

5 – DELIBERTION SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL RURAL FROISSY CREVECOEUR POUR SERVICE PORTAGE DES REPAS 2024 :

Mme le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents qu'elle a reçu un courrier de la part du Centre Social Rural de Froissy Crèvecœur qui sollicite la commune pour une aide financière sur le dispositif du portage de repas qui s'effectue sur la commune.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 1 000,00 euros.

6 – DELIBERATION REMBOURSEMENT FRAIS ADICO DEMATERIALISATION ET PASSAGE EN M57 DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :

Mme le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents que l'Association Foncière de Remembrement doit passer en dématérialisation, puis effectuer un changement de nomenclature comptable pour passer en M57. L'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités) doit donc intervenir pour la mise en place et le paramétrage de la dématérialisation et de la nouvelle nomenclature comptable M57. L'Association Foncière de Remembrement n'étant pas adhérente à l'ADICO, il est donc proposé que la commune, qui est adhérente à l'ADICO, prenne en charge tous les frais et qu'ensuite l'Association Foncière de Remembrement s'engage à rembourser la totalité des frais supporter par la commune. Une convention sera établie entre la commune et l'Association Foncière de Remembrement.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux à l'unanimité, acceptent cette proposition.

7 – DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOATION SCOLAIRE CAMPREMY-THIEUX :

Mme le Maire fait état d'une délibération du SIVOS Campremy-Thieux en date du : 12/12/2023 et d'un arrêté du : 03/08/2023 concernant la modification des statuts du Syndicat.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du SIVOS susvisée ;

Vu l'arrêté du SIVOS susvisé ;

Vu la nécessité d'actualiser les statuts dans l'intérêt de modifier les composantes de la participation annuelle des communes membres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification des statuts du SIVOS Campremy-Thieux.

8- QUESTIONS DIVERSES :

*Mme le Maire explique à l'ensemble des Conseillers Municipaux présents qu'elle a reçu un courrier de la part d'un enseignant de SVT du collège Gérard Philippe de Froissy qui organise cette année un stage scolaire. Elle explique que des enfants de la commune sont concernés par ce voyage et que c'est pour cela qu'il fait appel à la commune afin d'aider les familles à offrir ce stage à leur enfant et sollicite donc une subvention.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux décident à l'unanimité, d'octroyer une participation de 35 euros par enfant participant à ce stage.

* Monsieur Philippe Buquet informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de changement de photocopieur, de la part de la directrice d'école de Thieux. Il explique que des devis ont été réalisés et que des demandes de subventions ont été envoyées. Il précise également que cet achat sera à prévoir au budget communal 2024.

* Madame le Maire explique qu'elle a reçu un courrier de la part de M. Lefevre Jacky pour l'exposition de voitures anciennes lors d'une manifestation.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux refusent.

* Madame le Maire explique qu'elle a reçu un courrier de la part de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde demandant de « désigner » un élu pour participer à un tournoi de « Ping-Pong élus » organisé par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde en raison des Jeux Olympiques 2024.

Monsieur Julien Grégoire sera le participant à ce tournoi.

* Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux présents qu'elle a reçu un courrier de la part de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde qui demande de choisir un sportif dans la commune afin que sa photo soit affichée à l'entrée du village. Il est proposé M. Zambonini Corentin.

* Madame le Maire propose de faire établir un devis pour le changement du petit portail qui se situe à côté de la mairie. Les Conseillers Municipaux acceptent de faire établir une demande de devis un pour le changement du portail et un pour la réparation du portail.

*Madame Michèle Riquier demande ou en sont les différents travaux prévus dans la commune : parking, église, etc. Elle demande également ou en sont les demandes des subventions.

Mme le Maire répond que pour le parking le dépôt des appels d'offres est clôturé et qu'une réunion Commission des travaux va bientôt avoir lieu.

*Madame le Maire demande à Madame Michèle Riquier ou en est la rédaction du contrat de location de la salle communale qu'elle s'était proposé de faire. Madame Michèle Riquier lui réponds qu'elle ne le ferait pas car il y avait une secrétaire pour ça. Mme Cécile Januska, la secrétaire de mairie, demande à prendre la parole et répond que oui il y avait une secrétaire pour rédiger le contrat mais que pour cela il lui faut les éléments et que seul le Conseil Municipal pouvait décider et fournir les informations à inscrire dans le contrat puisqu'elle n'était que secrétaire et ne faisait pas partie du Conseil Municipal.

*Mme Nelly Duhamel demande ou en est l'élagage des arbres près de chez Monsieur Isaac. Mme le Maire répond qu'un devis va être réalisé et que l'intervention devrait bientôt avoir lieu.

Elle demande ensuite si le problème de l'éclairage public chez Monsieur et Madame Panunzi a été réglé. Les Conseillers Municipaux lui répondent que ce problème a déjà été solutionné lors de la dernière réunion puisqu'il a été voté que le déplacement du poteau ne serait pas fait.

*Monsieur Julien Grégoire demande qu'il soit noté à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal le projet de réalisation d'un City-Stade.

Fin de la séance à 19h45.

Le Maire,

Les Conseillers,